

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/02/2020

Dossier complet le :

25/02/2020

N° d'enregistrement :

F09320P0050

1. Intitulé du projet

Reprofilage de la plage de la Garonne avec création d'un "millefeuille" - Commune du Pradet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Hubert FALCO, Président

RCS / SIRET

2 4 8 3 0 0 5 4 3 0 0 2 1 7

Forme juridique

METROPOLE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13	TRAVAUX DE RECHARGEMENT EN SABLE ET DE REPROFILAGE DE LA PLAGE AVEC LA TECHNIQUE DE MILLE-FEUILLE DE POSIDONIE (volume d'apport de sable maximum d'environ 130 m3- montant de l'opération reprofilage et mille-feuille de posidonie compris < 160 000 €)

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Reprofilage d'une plage avec création d'un "millefeuille" (= couches successives de sable et de feuilles mortes de Posidonie présentes sur site). Cette opération annuelle sur la plage de la Garonne pourra être complétée par un apport de sable lavé minime (environ 150-200 m3) si le volume sur place n'est pas suffisant pour la bonne tenue du millefeuille.

La période de travaux est prévue pour la 1ère quinzaine de juin.

Durée des travaux : de 4 à 8 jours en fonction des conditions météorologiques.

Si nécessaire, des mesures seront prises afin de limiter les éventuels impacts sur le milieu marin (type filet anti-MES).

Montant estimatif de l'opération de rechargement en sable si besoin : 8 000 € HT

La plage sera interdite au public pendant la durée des travaux par arrêté municipal et la réouverture du site ne sera effectuée qu'après résultats d'analyse de l'eau de baignade conformes aux normes sanitaires en vigueur.

4.2 Objectifs du projet

Avoir une gestion raisonnée des feuilles mortes de Posidonie sur la plage de la Garonne par la création d'un millefeuille.

Technique qui permet de conserver cette espèce protégée sur la plage en période estivale, de maintenir le trait de côte et de continuer à apporter des éléments nutritifs minéraux et organiques aux écosystèmes proches de la surface de la mer.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les feuilles mortes de Posidonie sont étalées ou enfouies sur la surface de la plage et recouvertes de sable présent sur place . C'est l'alternance de couches de Posidonie et de sable qui créera le millefeuille.

Un apport très minime de sable de carrière lavé peut être nécessaire , de l'ordre de 100 à 130 m3, si la quantité sur place n'est pas suffisante.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La plage est reprofilée et propre à l'issue de l'opération.

La réouverture du site de baignade se fera après résultats d'analyse de l'eau de baignade conforme aux normes sanitaires en vigueur.

Les usagers de la plage peuvent profiter de ce site pendant toute la saison estivale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le montant du projet est inférieur au seuil de 160 000 € et ne sera donc pas soumis à la procédure prévue par la loi sur l'eau.
Le projet est soumis à la procédure au cas par cas, article R122-2 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Plage de la Garonne	Linéaire/superficie 110 ml / 1 300 m ²
Volume de rechargement 2019	0 m ³
Volume de rechargement 2018	200 m ³
Volume total de rechargement depuis 2015	410 m ³

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Plage de la Garonne
Commune du Pradet
295-400 Boulevard du Commandant
Lherminier

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 01' 27" 16 Lat. 43° 5' 36" 88

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	En périphérie de la ZNIEFF Terrestre de type II 930020281 FALAISES LITTORALES DU PRADET ET DE LA GARDE, DU PIN-DE-GALLE À LA GARONNE En périphérie de la ZNIEFF Marine 93M000069 DU MOURILLON À LA POINTE DE CARQUEIRANNE (HERBIER DE POSIDONIES)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune du Pradet (83)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Aire d'adhésion du Parc national de Port-Cros
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE de la Métropole TPM
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan d'Exposition aux Risques valant Plan de Prévention des Risques Oui, AP du 28 juin 1989
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Directive OISEAUX - FR 9310020 - Les Îles d'Hyères : 3 Km Directive HABITATS - FR 9301613 - Rade d'Hyères : 3 Km - FR 9301608 - Mont Caume, Mont Faron, etc. : 4,5 Km
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Uniquement si besoin et limité à 200 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'herbier de Posidonie le plus proche se trouve à 100 m de la plage De plus, le rechargement se limite à la partie émergée de la plage. Si nécessaire, des mesures annexes seront appliquées comme le filet anti-MES.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Si apport de sable, rotations de camions à prévoir sur moins d'1/2 journée
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les plages sont éloignées des zones d'habitation. La source de bruit sera minimale et aura lieu avant la période d'affluence correspondant à la période estivale. Les horaires de travaux seront conformes à la réglementation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Limitation des déplacements et donc du bruit en réduisant au maximum la distance entre le lieu de stockage du sable et les plages.

Le prestataire devra utiliser des engins présentant un bon état général et sans risque de fuites sur les plages.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création d'un mille-feuille sur la plage de la Garonne avec éventuellement un apport minime de sable si nécessaire, n'aura qu'un impact très limité sur le site et, a contrario, contribuera à améliorer les conditions écologiques de la plage et à maintenir le trait de côte soumis à l'érosion. Par ailleurs, au regard :

- 1) des faibles volumes de sable nécessaire à la bonne tenue du mille-feuille (<130 m3),
- 2) de la compatibilité granulométrique du sable apporté par rapport aux matériaux présents,
- 3) de la bonne qualité chimique du sable (<N1),
- 4) du rechargement de la partie émergée de la plage et de la courte durée des travaux (4 à 8 jours).

A ce titre, nous estimons que notre projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale de type étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
- FICHE TECHNIQUE DU PROJET	ANNEXE 5
- FICHE TECHNIQUE DU SABLE (qui sera éventuellement utilisé)	ANNEXE 6
- EVALUATION ENVIRONNEMENTALE SIMPLIFIEE	ANNEXE 7
- CARTOGRAPHIE BIOCENOSSES MARINES	ANNEXE 8

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à TOULON

le, 24 février 2020

Signature



